

N°FIN/2023/07

Département de l'Yonne

Communauté de Communes  
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>Date de convocation :</b>	25 janvier 2023	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	25 janvier 2023	Effectif légal : <b>49</b> En exercice : <b>49</b> Présents : <b>42</b> Votants : <b>49</b>

Séance du 1<sup>er</sup> février 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi premier février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Thierry LEAU, Mme Dorothee BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, Mme Olga LIGALT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT  
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD  
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND  
Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Nicolas SORET  
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à M. Kévin AUGÉ  
M. Xavier MARQUIS, pouvoir à M. Guy BOURRAS  
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à Mme Olga LIGALT

**SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND****Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget principal.**

FIN/2023/07

Conseil communautaire du  
1<sup>er</sup> février 2023**Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES – BUDGET PRINCIPAL.**

Monsieur le trésorier a transmis une liste de créances irrécouvrables concernant le budget principal pour un montant de 84 € (liste n° 5874980432).

Les motifs du caractère irrécouvrable de ces créances sont exposés ci-dessous :

- Créances inférieures au seuil de poursuite	29,00 €
- PV de carence (Constats par l'huissier qu'il n'y a rien à saisir)	55,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>84,00 €</b>

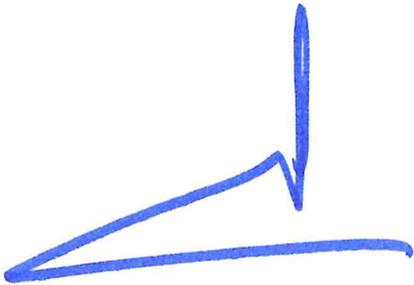
Vu la Conférence des Maires et la Commission des finances du 23 janvier 2023,

**Le conseil communautaire,**  
**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**Pour : 49**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**ADMET** en non-valeur les créances figurant sur la liste indiquée ci-dessus,  
**AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes du Joviniens ou son représentant à signer tous les documents afférant à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

